

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 25 mars 2024</p> <p>Date de convocation 18 mars 2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 22</p> <p>Pouvoirs 05</p> <p>Votants 27</p>	<p>Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Carole HERVAGAUULT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Léon TAISNE à Philippe MAUGER, Albert NANIYOUOLA à Marie-Claude LAURET, Ludovic GUIOT à Carole HERVAGAUULT, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY, Olivier MOHLO à Guy COTTREZ</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Daniel BREINER</p>
--	---

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.37 - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT – Tableau général des effectifs au 1^{er} avril 2024 - VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est réglementairement obligatoire de présenter un tableau général des effectifs à jour chaque année.

Ce tableau répertorie les postes ouverts au niveau de la collectivité et tient compte également des ouvertures et suppressions de poste survenues au cours de l'année.

Les modifications du tableau des effectifs qui sont présentées ci-dessous ajustent les états d'effectifs de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Considérant la présentation du tableau des effectifs au Comité Social Territorial le 12 mars 2024 et à l'avis favorable de ce dernier,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable du CST en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE MODIFIER le poste de la collectivité au 1^{er} avril 2024 selon le tableau suivant :**

* Au titre du départ en retraite d'une ATSEM :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Agent de maîtrise - ATSEM	C	0	1
TOTAL		0	1

- **D'AJUSTER au 1^{er} avril 2024 le tableau des effectifs du personnel de la Ville de Pont de l'Arche en tenant compte des variations ci-dessus, comme suit :**

PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE ET STAGIAIRE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
 Reçu en préfecture le 26/03/2024
 Publié le
 ID : 027-212704696-20240325-24_37-DE

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	don't TNC
Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché principal	A	1	1	0	0
Attaché	A	0	0	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	0
Rédacteur	B	1	1	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	1
Adjoint administratif territorial	C	2	2	0	1
TOTAL (1)		11	11	0	3

(1) pris en compte au titre des grades

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	don't TNC
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur	A	0	0	0	0
Technicien territorial principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0	0
Agent de maîtrise	C	4	4	0	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	12	12	0	3
Adjoint technique territorial	C	7	4	3	1
TOTAL (2)		27	24	3	6

(2) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	don't TNC
SECTEUR MEDICO-SOCIAL					
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	0	1
TOTAL (3)		1	1	0	1

(3) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	don't TNC
SECTEUR SOCIAL					
Assistant socio-éducatif	A	1	1	0	0
Agent social	C	0	0	0	0
TOTAL (4)		1	1	0	0

(4) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFF. POURVU	EFF. VACANT	TNC
Reçu en préfecture le 26/03/2024 Publié le 26/03/2024 ID : 027-212704696-20240325-24_37-DE					
SECTEUR CULTUREL					
Agent territorial du patrimoine	C	1	1	0	0
TOTAL (5)		1	1	0	0

(5) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
ANIMATION					
Animateur principal 1ère classe	B	1	1	0	0
Animateur	B	0	0	1	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	2	2	0	0
Adjoint d'animation territorial	C	4	4	0	0
TOTAL (6)		8	8	1	0

(6) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
POLICE MUNICIPALE					
Chef de police municipal principal 1ère classe	B	1	1	0	0
TOTAL (7)		1	1	0	0

(7) pris en compte au titre du grade

TOTAL GENERAL (8) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)	50	47	4	10
--	-----------	-----------	----------	-----------

PERSONNEL CONTRACTUEL NON TITULAIRE AU 01/04/2024

EMPLOIS POURVUS	CATEGORIES	CONTRAT ARTICLE	INDICE BRUT	POSTES POURVUS	dont TNC
Adjoint animation	C	CDI	367	0	0
Adjoint animation	C	CDD	366	2	0
Adjoint animation	C	PEC	SMIC	10	8
Adjoint technique	C	CDD	366	3	2
Adjoint technique	C	PEC	SMIC	0	0
Adjoint administratif	C	CDD	366	0	0
Adjoint administratif	C	PEC	SMIC	0	0
Agent social référent famille	C	CP	419	1	0
Attaché	A	AA	732	0	0
TOTAL (9)				16	10

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

Dont TNC

ID : 027-212704696-20240325-24_37-DE

	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS		
TOTAL GENERAL : (8)+ (9)	66	63	4	20

Glossaire : CDD contrat à durée déterminée ; TNC temps non complet ; PEC parcours emploi compétences ; AA activité accessoire ; CP contrat de projet

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	27
Pour	27
Contre	-
Abstentions	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET